



Die Kreativen am Bau.

SMGV Schweizerischer Maler- und Gipserunternehmer-Verband

ASEPP Association suisse des entrepreneurs plâtriers-peintres

ASIPG Associazione svizzera imprenditori pittori e gessatori



Plan de formation

relatif à l'ordonnance du SEFRI sur la formation professionnelle initiale de

Aide-plâtrière/aide-plâtrier¹ avec attestation fédérale de formation professionnelle (AFP)

du 22 juillet 2014

N° de la profession 52003

¹ Les termes désignant des personnes s'appliquent également aux femmes et aux hommes.

Table des matières

1. Introduction

2. Bases de la pédagogie professionnelle

- 2.1 Introduction à l'orientation vers les compétences opérationnelles
- 2.2 Tableau récapitulatif des quatre dimensions d'une compétence opérationnelle
- 2.3 Niveaux taxonomiques pour les objectifs évaluateurs
- 2.4 Collaboration entre les lieux de formation

3. Profil de qualification

- I. Profil de la profession
- II. Vue d'ensemble des compétences opérationnelles
- III. Niveau d'exigences de la profession

4. Domaines de compétences opérationnelles, compétences opérationnelles et objectifs évaluateurs par lieu de formation

- 1. Planification, préparation des travaux et comptes-rendus
- 2. Crépissage et montage des panneaux de plâtre
- 3. Sécurité au travail, protection de la santé et protection de l'environnement

Approbation et entrée en vigueur

Annexe 1: Liste des instruments servant à promouvoir la qualité de la formation professionnelle initiale

Annexe 2: Mesures d'accompagnement en matière de sécurité au travail et de protection de la santé

Glossaire

Explications complémentaires concernant les compétences opérationnelles

Liste des abréviations

AFP	Attestation fédérale de formation professionnelle
CFC	Certificat fédéral de capacité
CI	Cours interentreprises
CSFO	Centre suisse de services Formation professionnelle orientation professionnelle, universitaire et de carrière
CSFP	Conférence suisse des offices de la formation professionnelle
LFPr	Loi fédérale sur la formation professionnelle, 2004
OFEV	Office fédéral de l'environnement
OFPr	Ordonnance sur la formation professionnelle, 2004
OFSP	Office fédéral de la santé publique
Orfo	Ordonnance sur la formation professionnelle initiale (ordonnance sur la formation)
Ortra	Organisation du monde du travail (association professionnelle)
SECO	Secrétariat d'Etat à l'économie
SEFRI	Secrétariat d'Etat à la formation, à la recherche et à l'innovation
Suva	Caisse nationale suisse d'assurance en cas d'accidents]
EP	Ecole professionnelle
CIE	Cours interentreprises
SIA	Société Suisse des Ingénieurs et Architectes
MSST	Appel à des Médecins et autres spécialistes de la sécurité au travail
CFST	Commission fédérale de coordination pour la sécurité au travail
SMGV	Association suisse des entrepreneurs plâtriers-peintres
FREPP	Fédération suisse romande des entreprises de plâtrerie-peinture]

1. Introduction

En tant qu'instrument servant à promouvoir la qualité² de aide-plâtrière/ aide-plâtrier sanctionnée par attestation fédérale de formation professionnelle (AFP) le plan de formation décrit les compétences opérationnelles que les personnes doivent avoir acquises à la fin de leur formation. Dans le même temps, il sert de base aux responsables de la formation professionnelle dans les entreprises formatrices, les écoles professionnelles et les cours interentreprises pour la planification et l'organisation de la formation.

Le plan de formation est aussi un guide auquel les personnes en formation peuvent se reporter.

² voir art. 12, al. 2, let. c, de l'ordonnance du 19 novembre 2003 sur la formation professionnelle (OFPr) et l'art. 9 de l'ordonnance du SEFRI sur la formation professionnelle initiale de peintre CFC.

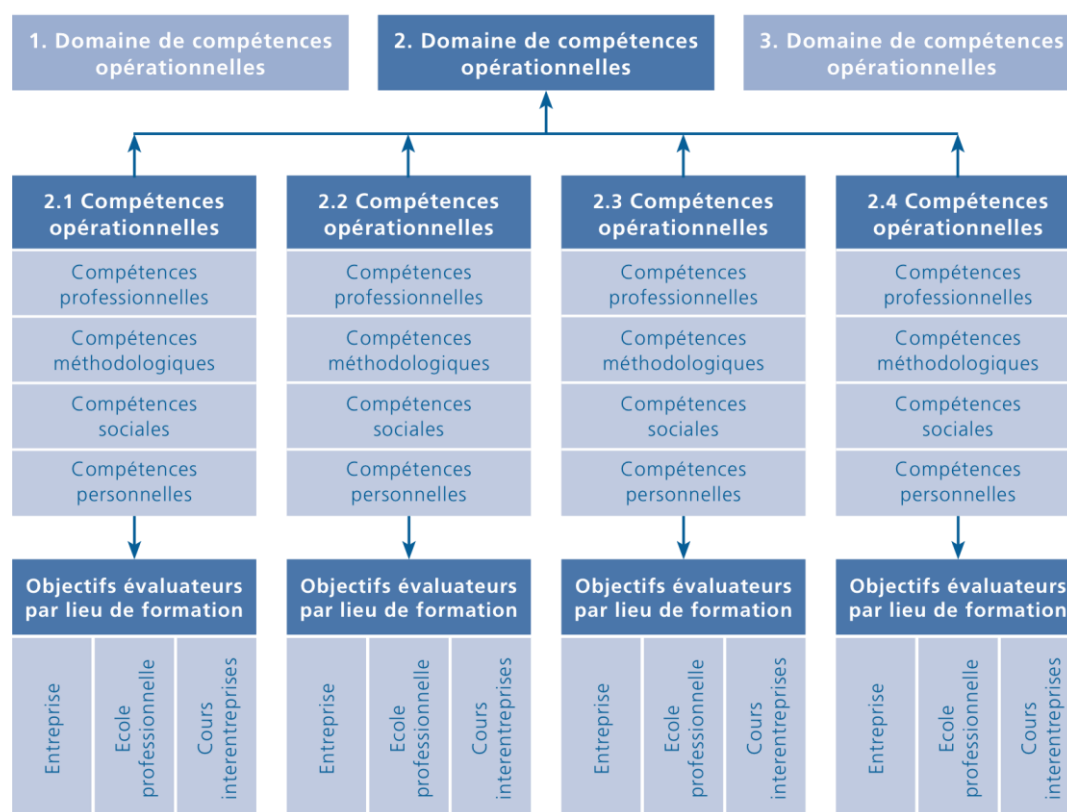
2. Bases de la pédagogie professionnelle

2.1 Introduction à l'orientation vers les compétences opérationnelles

Le présent plan de formation constitue la base en matière de pédagogie professionnelle pour la formation professionnelle initiale d'aide-plâtrière AFP/ aide-plâtrier AFP. Le but de la formation professionnelle initiale est l'acquisition de compétences permettant de gérer des situations professionnelles courantes. Pour ce faire, les personnes en formation développent les compétences opérationnelles décrites dans ce plan de formation tout au long de leur apprentissage. Ces compétences ont valeur d'exigences minimales pour la formation. Elles délimitent ce qui peut être évalué lors des procédures de qualification.

Le plan de formation précise les compétences opérationnelles à acquérir. Ces compétences sont présentées sous la forme de domaines de compétences opérationnelles, de compétences opérationnelles et d'objectifs évaluateurs.

Représentation schématique des domaines de compétences opérationnelles, des compétences opérationnelles et des objectifs évaluateurs par lieu de formation



La profession d'aide-plâtrier AFP comprend 3 **domaines de compétences opérationnelles**. Ces domaines définissent et justifient les champs d'action de la profession tout en les délimitant les uns par rapport aux autres.

Exemple: Planification, préparation des travaux et comptes-rendus

Chaque domaine de compétences opérationnelles comprend un nombre défini de **compétences opérationnelles**. Le domaine 1 **Planification, préparation des travaux et comptes-rendus** regroupe par exemple 4 compétences opérationnelles. Ces dernières correspondent à des situations professionnelles courantes. Elles décrivent le comportement que les personnes en formation doivent adopter lorsqu'elles se trouvent dans ces situations. Chaque compétence opérationnelle recouvre quatre dimensions: les compétences professionnelles, les compétences méthodologiques, les compétences personnelles et les compétences sociales (voir chap. 2.2). Ces quatre dimensions sont intégrées aux objectifs évaluateurs / rattachées aux compétences opérationnelles.

Les compétences opérationnelles sont traduites en **objectifs évaluateurs par lieu de formation**, garantissant ainsi la contribution de l'entreprise formatrice, de l'école professionnelle et des cours

interentreprises à l'acquisition des différentes compétences opérationnelles. Ces objectifs sont reliés entre eux de manière cohérente afin d'instaurer une collaboration effective entre les lieux de formation (voir chap. 2.3).

2.2 Tableau récapitulatif des quatre dimensions d'une compétence opérationnelle

Les compétences opérationnelles comprennent des compétences professionnelles, méthodologiques, sociales et personnelles. Pour que les aides-plâtriers AFP aient d'excellents débouchés sur le marché du travail, il faut qu'ils acquièrent l'ensemble de ces compétences tout au long de leur formation professionnelle initiale sur les trois lieux de formation, c'est-à-dire aussi bien au sein de l'entreprise formatrice qu'à l'école professionnelle ou dans le cadre des cours interentreprises. Le tableau ci-après présente le contenu des quatre dimensions d'une compétence opérationnelle et les interactions entre ces quatre dimensions.

Compétence opérationnelle

<p>Compétences professionnelles Les personnes en formation maîtrisent des situations professionnelles courantes de manière ciblée, adéquate et autonome et sont capables d'en évaluer le résultat.</p>	<p>Les aides-plâtriers AFP utilisent les termes techniques, les outils de travail et les matériaux de manière appropriée et appliquent les normes (de qualité), les méthodes et les procédures qui conviennent. Concrètement, ils sont capables d'exécuter seuls des tâches propres à leur domaine professionnel et de réagir de façon adéquate aux exigences inhérentes à la profession.</p>
<p>Compétences méthodologiques Les personnes en formation planifient l'exécution de tâches et d'activités professionnelles et privilégient une manière de procéder ciblée, structurée et efficace.</p>	<p>Les aides-plâtriers AFP organisent leur travail avec soin et dans le souci de la qualité. Ils tiennent compte des aspects économiques et écologiques, et appliquent les techniques de travail, de même que les stratégies d'apprentissage, d'information et de communication inhérentes à la profession en fonction des objectifs fixés. Ils ont par ailleurs un mode de pensée et d'action systémique et axé sur les processus.</p>
<p>Compétences sociales Les personnes en formation abordent de manière réfléchie et constructive leurs relations sociales et la communication que ces dernières impliquent dans le contexte professionnel.</p>	<p>Les aides-plâtriers AFP abordent leurs relations avec leur supérieur hiérarchique, leurs collègues et les clients de manière réfléchie, et ont une attitude constructive face aux défis liés aux contextes de communication et aux situations conflictuelles. Ils travaillent dans ou avec des groupes et appliquent les règles garantissant un travail en équipe fructueux.</p>
<p>Compétences personnelles Les personnes en formation mettent leur personnalité et leurs comportements au service de leur activité professionnelle.</p>	<p>Les aides-plâtriers AFP analysent leurs approches et leurs actions de manière responsable. Ils s'adaptent aux changements, tirent d'utiles enseignements de leurs limites face au stress et agissent dans une optique de développement personnel. Ils se distinguent par leur motivation, leur comportement au travail exemplaire et leur volonté de se former tout au long de la vie.</p>

2.3 Niveaux taxonomiques pour les objectifs évaluateurs (selon Bloom)

Chaque objectif évaluateur est évalué à l'aune d'un niveau taxonomique (6 niveaux de complexité: C1 à C6). Ces niveaux traduisent la complexité des objectifs évaluateurs. Ils sont définis comme suit:

Niveau	Opération	Description
C1	Savoir	Les aides-plâtriers AFP restituent des informations mémorisées et s'y réfèrent dans des situations similaires. <i>Exemple : Les aides-plâtriers AFP nomment les offices et les institutions de la branche</i>
C2	Comprendre	Les aides-plâtriers AFP expliquent ou décrivent les informations mémorisées avec leurs propres mots. <i>Exemple: Les aides-plâtriers AFP expliquent les propriétés des surfaces à traiter de façon appropriée.</i>
C3	Appliquer	Les aides-plâtriers AFP mettent en pratique les technologies/aptitudes acquises dans des situations nouvelles. <i>Exemple: Les aides-plâtriers AFP érigent de façon appropriée, des cloisons, parements de façade ou des doublages avec des panneaux de construction murale en plâtre.</i>
C4	Analyser	Les aides-plâtriers AFP analysent une situation complexe: ils la décomposent en éléments distincts, relèvent les rapports entre ces éléments et identifient les caractéristiques structurelles. <i>Exemple: Les aides-plâtriers AFP reconnaissent et déterminent les défauts et les imperfections des couches. Ils résorbent les imperfections selon les instructions ou les notifient à leur supérieur hiérarchique.</i>
C5	Synthétiser	Les aides-plâtriers AFP combinent les différents éléments d'une situation et les assemblent en un tout. <i>Exemple: Les aides-plâtriers AFP travaillent sur des plans et des croquis professionnels pour leurs calculs et réalisent des croquis manuels expressifs.</i>
C6	Evaluer	Les aides-plâtriers AFP évaluent une situation plus ou moins complexe en fonction de critères donnés. <i>Exemple: Les aides-plâtriers AFP contrôlent et évaluent le fond en fonction des normes SIA ou des fiches techniques ASEPP.</i>

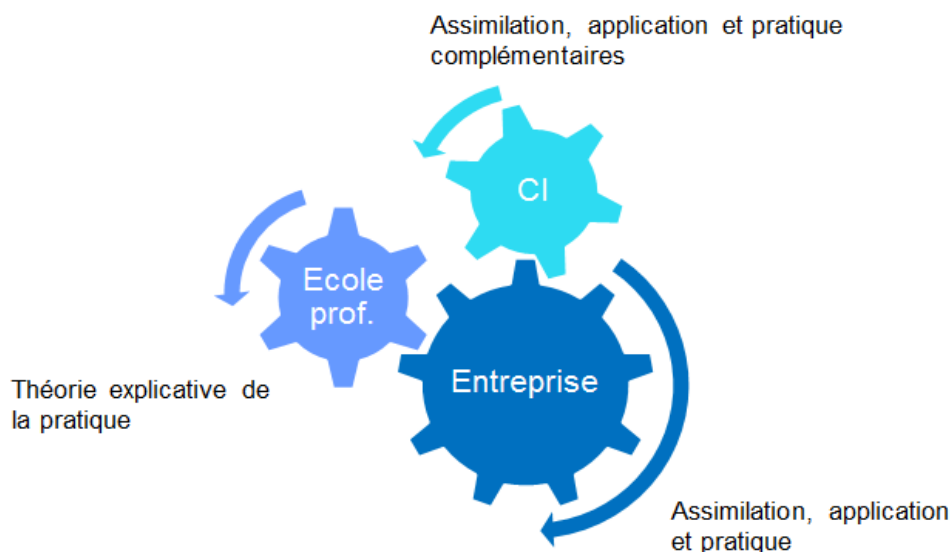
2.4 Collaboration entre les lieux de formation

La coordination et la coopération entre les lieux de formation (concernant les contenus, les méthodes de travail, la planification, les usages de la profession) sont deux gages de réussite essentiels pour la formation professionnelle initiale. Les personnes en formation ont besoin d'être soutenues pendant toute la durée de leur apprentissage afin de parvenir à faire le lien entre la théorie et la pratique. D'où l'importance de la collaboration entre les lieux de formation et de la responsabilité qui incombe aux trois lieux de formation dans la transmission des compétences opérationnelles. Chaque lieu de formation participe à cette tâche commune en tenant compte de la contribution des autres lieux de formation. Ce principe de collaboration permet à chaque lieu de formation de faire en permanence le point sur sa propre contribution et de l'optimiser en conséquence. C'est là un moyen d'améliorer la qualité de la formation professionnelle initiale.

Le rôle de chaque lieu de formation peut être résumé comme suit:

- **Entreprise formatrice:** dans le système dual, la formation à la pratique professionnelle a lieu dans l'entreprise formatrice, au sein d'un réseau d'entreprises formatrices, dans une école de métiers ou de commerce, ou dans toute autre institution reconnue compétente en la matière et permettant aux personnes en formation d'acquérir les aptitudes pratiques liées à la profession choisie.
- **Ecole professionnelle:** elle dispense la formation scolaire, qui comprend l'enseignement des connaissances professionnelles, de la culture générale et du sport.
- **Cours interentreprises:** ils visent l'acquisition d'aptitudes de base et complètent la formation à la pratique professionnelle et la formation scolaire lorsque cela s'avère nécessaire dans la profession choisie.

Les interactions entre les lieux de formation peuvent être représentées comme suit:



La mise en place d'une coopération réussie entre les lieux de formation repose sur les instruments servant à promouvoir la qualité de la formation professionnelle initiale (voir annexe).

3. Profil de qualification

Le profil de qualification comprend le profil de la profession et le niveau d'exigences correspondant, ainsi que la vue d'ensemble des compétences opérationnelles, regroupées en domaines de compétences opérationnelles, qu'une personne qualifiée doit maîtriser pour pouvoir exercer la profession de manière compétente et conformément au niveau requis.

Il a pour but non seulement de concrétiser les objectifs évaluateurs fixés dans le présent plan de formation, mais aussi de servir de base au classement du diplôme de la formation professionnelle correspondant dans le cadre national des certifications de la Suisse (CNC-CH), à l'élaboration du supplément au diplôme ou à la conception des procédures de qualification.

I. Profil de la profession

Domaine de travail

Les aides-plâtriers AFP travaillent dans la rénovation et la construction, à l'intérieur et à l'extérieur des bâtiments. Ils érigent des constructions à sec et appliquent des crépis de fond et de finition. Ils préparent les supports et déterminent les outils, machines et techniques de travail appropriés.

Les aides-plâtriers AFP érigent des constructions à sec de cloisons, des plafonds et sols à l'intérieur et à l'extérieur des ouvrages. Ils effectuent des travaux de crépissage de fond et de finition sur les parois, maçonneries et plafonds à l'intérieur et à l'extérieur ainsi que des isolations thermiques et des travaux de stucs à l'intérieur et extérieur des bâtiments. Ils sauvegardent les exigences inhérentes à leurs travaux de la protection incendie, contre les nuisances sonores et la protection contre l'humidité.

Compétences professionnelles importantes

Les objectifs généraux de la formation s'articulent en quatre domaines de compétences opérationnelles:

1. Planification, préparation des travaux et comptes-rendus
2. Crépissage et montage des panneaux de plâtre
3. Sécurité au travail, protection de la santé et protection de l'environnement

Avant d'entreprendre leurs travaux, Les aides-plâtriers AFP planchent sur la commande, calculent le matériel nécessaire et planifient les travaux, mettent le matériel et les appareils à disposition et endossent des tâches de conduite appropriées et montent des échelles ou échafaudages simples. Ils protègent convenablement les éléments avoisinants avec un matériel de protection adéquat. Ils examinent le support à l'aide de différentes méthodes et préparent correctement le support. Les aides-plâtriers AFP façonnent aussi des stucs. Ils disposent de la dextérité pratique et technique nécessaire et sont physiquement durants. Ils sont respectueux envers la clientèle qu'ils conseillent professionnellement.

Les travaux effectués sont consignés dans un rapport écrit. Dans tous leurs travaux, ils respectent les prescriptions de la sécurité au travail, de la protection de la santé et de l'environnement.

Bien que les travaux soient variés, il n'y a pas d'orientation spécifique ou de points prioritaires dans la formation. Après leur formation, les professionnels (hommes et femmes) sont polyvalents.

Exercice de la profession

Les aides-plâtriers AFP se chargent des travaux préliminaires et d'apprêtage, ils érigent des constructions à sec de cloisons, des plafonds et sols à l'intérieur et à l'extérieur. Ils effectuent des travaux de crépissage de fond et de finition sur les parois, maçonneries et plafonds à l'intérieur et à l'extérieur ainsi que des isolations thermiques. Ils exécutent aussi des travaux de stucs à l'intérieur et extérieur des bâtiments. Ils sauvegardent les exigences inhérentes à leurs travaux de la protection incendie, contre les nuisances sonores et la protection contre l'humidité.

Les tâches constituent d'importantes sollicitations physiques d'une part. De l'autre, elles impliquent un savoir-faire spécifique artisanal et artistique, ce qui nécessite des bases solides et une formation continue permanente – évolution dans le domaine des matériaux et des techniques de travail ainsi que des conceptions. L'efficacité du travail en équipe revêt une grande importance, ce qui favorise également l'autonomie de travail.

La planification efficiente du travail et les compétences méthodiques revêtent une grande importance. Du fait que le travail doit être organisé en accord avec de nombreux participants, les aspects de la sécurité au travail, de la protection de la santé ainsi que les compétences sociales et personnelles jouent aussi un rôle prépondérant

Importance de la profession pour la société

De manière générale, on peut constater que la formation professionnelle d'aide-plâtrière AFP/aide-plâtrier AFP garantit la relève et une grande qualité des travaux. Les exigences environnementales étant sévères, la branche de la plâtrerie apporte une contribution importante au standard écologique de la construction et de l'habitat. Le choix des produits et techniques et de ce fait leurs conséquences sur la santé seront à l'avenir beaucoup plus important. Une grande flexibilité sera demandée à la branche, car les standards devront être en permanence ajustés aux nouvelles lois. Enfin, la branche est une source importante de création de valeurs pour l'économie ; elle emploie un nombre considérable de personnes.

Le contexte professionnel est sous l'influence des évolutions suivantes :

- L'évolution technologique est particulièrement dynamique dans le domaine des matériaux et de leur utilisation, dans l'isolation thermique, phonique, acoustique, anti-feu ainsi que dans la construction à sec en plâtre.
- La tendance montre qu'il y a toujours plus d'entreprises qui, mis à part les travaux usuels, travaillent dans le domaine du crépissage, de la construction à sec et de l'isolation thermique ainsi que dans les travaux de plâtrerie traditionnelle.
- Finalement, la branche fournit une plus-value socio-économique considérable et emploie un nombre considérable de travailleuses et de travailleurs.

II. Vue d'ensemble des compétences opérationnelles

Domaine de compétences professionnelles		Compétences professionnelles			
		1	2	3	4
1	Planification, préparation des travaux et comptes-rendus	<p>Comprendre la branche et l'entreprise</p> <p>Les aides-plâtriers AFP représentent leur branche et leur entreprise auprès du public avec fierté. Ils décrivent la branche et ses spécificités, et leur comportement sert les intérêts des clients.</p>	<p>Faire et utiliser des calculs, des croquis, des plans et des dessins spécifiques à la profession</p> <p>Les aides-plâtriers AFP travaillent de façon minutieuse et correcte. Ils effectuent avec précision des calculs propres à leur métier en élaborant des esquisses, des plans et des dessins pour leurs travaux.</p>	<p>Planifier les processus de travail et installer le poste de travail</p> <p>Les aides-plâtriers AFP planifient leur processus de travail et préparent les travaux. Pour ce faire, ils se mettent d'accord avec les personnes concernées.</p>	<p>Préparer le travail et élaborer des comptes-rendus</p> <p>Les aides-plâtriers AFP protègent et recouvrent les parties de construction, installent le dépôt de matériaux et montent et démontent les parties de construction. Ils rendent compte de leurs travaux et tiennent la documentation d'apprentissage, conscients de leurs objectifs.</p>
		<p>Comprendre les processus chimiques et physiques</p> <p>Les aides-plâtriers AFP expliquent les principales bases de la chimie et de la physique et les engagent sciemment et ponctuellement dans leurs travaux quotidiens.</p>	<p>Exécuter des crépis de fond et des couches intermédiaires</p> <p>Les aides-plâtriers AFP contrôlent et évaluent les surfaces à traiter de façon minutieuse et les préparent de façon opportune. Ils exécutent avec compétence le crépi de fond et les couches intermédiaires et maîtrisent les techniques de travail. Ils utilisent les appareils et machines appropriés.</p>	<p>Exécuter des crépis à l'intérieur et à l'extérieur</p> <p>Les aides-plâtriers AFP contrôlent et évaluent les surfaces à traiter de façon minutieuse ; ils les préparent de façon opportune. Ils exécutent le crépi de finition de façon compétente avec les techniques de travail, appareils et machines appropriés.</p>	<p>Monter des panneaux de plâtre</p> <p>Les aides-plâtriers AFP montent, convenablement, des plaques de construction de parois en plâtre ou des plaques mixtes sur des surfaces. Ils montent des parois de séparation sans sous-construction. Ils utilisent les matériaux, engins et machines appropriés correctement, conformément aux consignes.</p>
		<p>Assurer la sécurité au travail et la protection de la santé</p> <p>Les aides-plâtriers AFP respectent, dans leur travail, les prescriptions en matière de sécurité au travail et de protection de la santé, conscients de leurs responsabilités.</p>	<p>Assurer la protection de l'environnement</p> <p>Les aides-plâtriers AFP appliquent les prescriptions de la législation et de l'entreprise en matière de protection de l'environnement et éliminent les matériaux de façon écologique.</p>		
2	Crépissage et montage des panneaux de plâtre				
3	Sécurité au travail, protection de la santé et protection de l'environnement				

III. Niveau d'exigences de la profession

Le niveau d'exigences de la profession est défini de manière détaillée dans le chapitre 4 (Domaines de compétences opérationnelles, compétences opérationnelles et objectifs évaluateurs par lieu de formation) sous la forme d'objectifs évaluateurs dans le cadre des niveaux taxonomiques (C1 à C6).

4. Domaines de compétences opérationnelles, compétences opérationnelles et objectifs évaluateurs par lieu de formation

Ce chapitre décrit les compétences opérationnelles, regroupées en domaines de compétences opérationnelles, et les objectifs évaluateurs par lieu de formation. Les instruments servant à promouvoir la qualité, qui sont répertoriés dans l'annexe, viennent soutenir la mise en œuvre de la formation professionnelle initiale et encourager la coopération entre les trois lieux de formation.

Domaine de compétences opérationnelles 1 – Planification, préparation des travaux, comptes rendus

La planification et la préparation du travail sont importantes pour permettre des processus efficaces et ciblés. Les aides-plâtriers AFP connaissent leur environnement de travail et représentent leur profession avec fierté et confiance en eux-mêmes. Dans leur domaine professionnel, ils comprennent les descriptions des travaux, font des calculs et préparent leurs travaux. Ils maintiennent le poste de travail en ordre et rendent compte de leurs travaux.

Compétence opérationnelle 1.1 – Comprendre la branche et l'entreprise

Les aides-plâtriers AFP sont conscients qu'en tant que professionnels, ils représentent leur branche et leur entreprise auprès du public. Ils décrivent la branche et ses spécificités et leur comportement sert les intérêts du client.

Objectifs évaluateurs entreprise	Objectifs évaluateurs école professionnelle	Objectifs évaluateurs cours interentreprises
<p>1.1.1 Comportement axé sur les clients</p> <p>Les aides-plâtriers AFP entretiennent des relations ouvertes, conviviales et exemplaires avec les clients et les donneurs d'ordre.</p> <p>Ils sont à l'écoute du donneur d'ordre et transmettent ses requêtes à leurs supérieurs.</p> <p>(C3)</p>	<p>1.1.1 Attributions</p> <p>Les aides-plâtriers AFP décrivent l'origine et le profil de la profession de plâtrier et nomment ses attributions. (C2)</p>	<p>1.1.1 Comportement social</p> <p>Les aides-plâtriers AFP se comportent de façon exemplaire à différents égards:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Propreté - Présentation / comportement social - Ponctualité - Règles de politesse <p>(C3)</p>
	<p>1.1.2 Organisation de la branche et déroulement des travaux</p> <p>Les aides-plâtriers AFP nomment les associations et institutions (ex. ASEPP, FREPP, Gimafonds, SUVA, SIA) de la branche et mettent en évidence leurs tâches et leurs fonctions à l'aide d'exemples.</p> <p>Ils décrivent l'organisation de la construction avec les processus et les personnes concernées, de l'idée (demande de permis de construire) à l'achèvement.</p> <p>(C2)</p>	

Objectifs évaluateurs entreprise	Objectifs évaluateurs école professionnelle	Objectifs évaluateurs cours interentreprises
	<p>1.1.3 Possibilités de formation continue Les aides-plâtriers AFP nomment les formations continues dans la branche et exposent leurs possibilités de développement professionnel dans le cadre du métier de plâtrier. (C2)</p>	

Compétences méthodologiques

2.3 Stratégies d'information et de communication

2.5 Techniques de présentation

Compétences sociales

3.1 Capacité à communiquer

3.2 Capacité à gérer des conflits

Compétences personnelles

4.1 Capacité à analyser sa pratique

Compétence opérationnelle 1.2 – Faire et utiliser des calculs, des croquis, des plans et des dessin spécifiques à la profession

Les aides-plâtriers AFP savent qu'ils doivent travailler consciencieusement et correctement. Ils effectuent donc avec précision des calculs spécifiques à la profession, utilisent des esquisses, des plans et dessins pour leurs travaux et font des calculs de prix et de comparaisons appropriés.

Objectifs évaluateurs entreprise	Objectifs évaluateurs école professionnelle	Objectifs évaluateurs cours interentreprises
<p>1.2.1 Calculs spécifiques à la profession</p> <p>Les aides-plâtriers AFP calculent les grandeurs suivantes dans leur quotidien professionnel:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Longueurs, superficies, volumes - Masses - Temps de travail - Proportions (calcul en pourcentage) - Besoins en matériaux - Rendement <p>(C3)</p>	<p>1.2.1 Calculs spécifiques à la profession</p> <p>Les aides-plâtrier AFP font des calculs spécifiques à la profession dans les domaines suivants avec les termes corrects:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Longueurs, surfaces, volumes - Masse, densité - Temps - Unités de mesure - Proportions (calcul en pourcentage /pour mille) - Estimations simples des coûts - Besoins en matériaux - Rendement - Rapport de mélange - Épaisseur d'application <p>(C3)</p>	<p>1.2.1 Calculs spécifiques à la profession</p> <p>Les aides-plâtriers AFP calculent les grandeurs suivantes:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Longueurs, surfaces, volumes - Masse - Temps de travail - Rapports de mélange - Epaisseurs d'application - Rendement - Besoins en matériaux (C3)
	<p>1.2.2 Eléments géométriques / arcs</p> <p>Les aides-plâtriers AFP décrivent les éléments géométriques et théorèmes suivants:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Angles - Surfaces - Formes <p>Ils construisent les arcs suivants sur papier, selon les consignes:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Arc en ogive - Arc plein cintre - Arc surbaisse <p>(C3)</p>	<p>1.2.2 Eléments géométriques / arcs</p> <p>Les aides-plâtriers AFP exécutent les formes d'arcs sur l'objet:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Arc en ogive - Arc plein cintre - Arc surbaisse <p>(C5)</p>

Objectifs évaluateurs entreprise	Objectifs évaluateurs école professionnelle	Objectifs évaluateurs cours interentreprises
<p>1.2.3 Projections</p> <p>Les aides-plâtriers AFP esquissent des parties de construction ou de détails. (C5)</p>	<p>1.2.3 Projections</p> <p>Les aides-plâtriers AFP dessinent les parties de construction dans la projection normale (vue du dessus, vue frontale, vue latérale) en respectant les échelles.</p> <p>Ils dessinent différentes coupes horizontales et verticales des parties de construction.</p> <p>A partir de représentations en trois dimensions, ils dessinent la projection normale et inversement de manière professionnelle. (C5)</p>	<p>1.2.3 Projections</p> <p>Les aides-plâtriers AFP esquissent des parties de construction ou de détails. (C5)</p>
	<p>1.2.4 Lecture de plans</p> <p>Les aides-plâtriers AFP utilisent les plans pour les calculs et esquissent à main levée leurs travaux. (C5)</p>	<p>1.2.4 Lecture de plans</p> <p>Les aides-plâtriers AFP utilisent les plans pour les calculs et esquissent à main levée leurs travaux. (C5)</p>

Compétences méthodologiques

- 2.1 Techniques de travail
- 2.3 Stratégies d'information et de communication
- 2.4 Stratégies d'apprentissage

Compétences et personnelles

- 4.2 Autonomie et responsabilité
- 4.3 Résistance au stress
- 4.6 Apprentissage tout au long de la vie

Compétence opérationnelle 1.3 – Planifier les processus de travail et installer le poste de travail		
Les aides-plâtriers AFP connaissent l'importance du descriptif du travail. Ils planifient les processus et préparent le travail. Ce faisant, ils contactent les personnes concernées avec lesquelles ils se mettent d'accords.		
Objectifs évaluateurs entreprise	Objectifs évaluateurs école professionnelle	Objectifs évaluateurs cours interentreprises
<p>1.3.1 Planification et préparation du travail à l'atelier</p> <p>Les aides-plâtriers AFP exécutent les travaux ci-après sur la base du descriptif des travaux :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Préparation du matériel et des quantités nécessaires. - Préparation des outils, engins et machines ainsi que les moyens de protection personnels(EPI) <p>(C3)</p>	<p>1.3.1 Description du travail et des éléments de construction</p> <p>Les aides-plâtriers AFP expliquent le but et les composants d'un descriptif des travaux. Ils mentionnent correctement les éléments du bâtiment importants pour le plâtrier.</p> <p>(C2)</p>	<p>1.3.1 Planification et préparation du travail</p> <p>Les aides-plâtriers AFP planifient et organisent leurs travaux selon les consignes et le cadre temporel du responsable du CIE.</p> <p>(C3)</p>
<p>1.3.2 Évaluation de la place de travail sur le chantier</p> <p>Les aides-plâtriers AFP observent les conditions climatiques (température, ensoleillement, vent, humidité de l'air).</p> <p>Ils communiquent les changements à leur supérieur hiérarchique.</p> <p>(C3)</p>		

Compétences méthodologiques

2.1 Techniques de travail

2.2 Approche et action interdisciplinaires axées sur les processus

Compétences sociales

3.1 Capacité à communiquer

3.2 Capacité à gérer des conflits

3.3 Aptitude au travail en équipe

Compétences personnelles

4.2 Autonomie et responsabilité

Compétence opérationnelle 1.4 – Préparer le travail et élaborer des comptes rendus		
<p>Les aides-plâtriers AFP sont conscients qu'ils doivent fournir un travail minutieux et durable. Ils protègent et recouvrent les parties de construction, installent le dépôt de matériaux et le poste de travail et montent et démontent les parties de construction. Ils rendent compte de leurs travaux, tiennent la documentation d'apprentissage et sont conscients de leurs responsabilités.</p>		
Objectifs évaluateurs entreprise	Objectifs évaluateurs école professionnelle	Objectifs évaluateurs cours interentreprises
<p>1.4.1 Protéger et recouvrir les parties de construction</p> <p>Les aides-plâtriers AFP protègent les parties de construction étrangères avec des matériaux appropriés.</p> <p>Ils emploient pour cela les matériaux suivants avec les outils correspondants et les appareils en fonction des besoins, par ex.:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Film plastique - Carton - Papier - Bandes adhésives - Tissu de protection - Panneaux en fibres dures <p>(C3)</p>	<p>1.4.1 Protéger et recouvrir les parties de construction</p> <p>Les aides-plâtriers AFP expliquent les propriétés et l'utilisation des matériaux suivants:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Film plastique - Carton - Papier - Bandes adhésives - Tissu de protection - Panneaux en fibres dures <p>(C2)</p>	<p>1.4.1 Protéger et recouvrir les parties de construction</p> <p>Les aides-plâtriers AFP protègent les parties de construction étrangères avec des matériaux appropriés.</p> <p>Ils emploient pour cela les matériaux suivants avec les outils correspondants et les appareils en fonction des besoins, par ex.:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Film plastique - Carton - Papier - Bandes adhésives - Tissu de protection - Panneaux en fibres dures <p>(C3)</p>
<p>1.4.2 Installation du dépôt de matériaux et du poste de travail</p> <p>Les aides-plâtriers AFP installent le dépôt de matériaux et le poste de travail de façon opportune et sûre et maintiennent les deux en ordre. Ils tiendront compte des déchets, du recyclage et de leurs éliminations.</p> <p>(C3)</p>	<p>1.4.2 Installation du dépôt de matériaux et du poste de travail</p> <p>Les aides-plâtriers AFP respectent les principes d'écologie sur leur lieu de travail. Ils décrivent les mesures de protection du sol, de l'air et des écoulements sur les lieux de travail.</p> <p>(C3)</p>	<p>1.4.2 Installation du poste de travail</p> <p>Les aides-plâtriers AFP installent le poste de travail de façon opportune et sûre.</p> <p>Sur les lieux de travail et lors de leurs travaux, ils garantissent l'ordre conformément aux consignes, conscients de leurs responsabilités.</p> <p>(C3)</p>
<p>1.4.3 Monter des échafaudages simples</p> <p>Les aides-plâtriers AFP montent les échafaudages simples suivants de façon autonome:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Echafaudages de surface - Echafaudages sur tréteaux - Echafaudages roulants <p>Ils garantissent la sécurité de toutes les personnes concernées</p> <p>(C3)</p>	<p>1.4.3 Monter des échafaudages</p> <p>Les aides-plâtriers AFP expliquent les prescriptions de sécurité, l'utilisation et la fonction des échafaudages suivants:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Echafaudages de façade - Echafaudages de surface - Echafaudages sur tréteaux - Echafaudages roulants - Echelles - Echasses <p>Ils montrent comment ils doivent se comporter en cas d'échafaudages défectueux.</p>	

	(C3)	
Objectifs évaluateurs entreprise	Objectifs évaluateurs école professionnelle	Objectifs évaluateurs cours interentreprises
<p>1.4.4 Rappports</p> <p>Les aides-plâtriers AFP établissent des rapports journaliers, hebdomadaires, de leurs temps de travail selon les consignes, conscients de leurs responsabilités, et les remettent en temps voulu à leur supérieur.</p> <p>(C3)</p>	<p>1.4.4 Rappports</p> <p>Les aides-plâtriers AFP nomment les éléments et les fonctions des rapports journaliers, hebdomadaires et de régie.</p> <p>Ils remplissent les rapports avec les points suivants:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mandataire - Objet - Date - Description du travail - Temps de travail - Consommation de matériaux - Moyens auxiliaires <p>(C3)</p>	<p>1.4.4 Rappports journaliers</p> <p>Les aides-plâtriers AFP établissent des rapports journaliers et hebdomadaires selon les consignes en restant conscients de leurs obligations.</p> <p>Ils documentent:</p> <ul style="list-style-type: none"> - la consommation de matériaux - les temps de travail - les rapports de travail <p>(C3)</p>
<p>1.4.5 Documentation d'apprentissage</p> <p>Les aides-plâtriers AFP tiennent la documentation d'apprentissage de façon autonome, conscients de leurs responsabilités et selon les consignes.</p> <p>Ils en discutent régulièrement avec leur supérieur.</p> <p>(C3)</p>	<p>1.4.5 Documentation d'apprentissage</p> <p>Les aides-plâtriers AFP sont capables de mettre en évidence la structure ainsi que le sens et le but de la documentation d'apprentissage.</p> <p>(C2)</p>	<p>1.4.5 Documentation d'apprentissage</p> <p>Les aides-plâtriers AFP effectuent des travaux spéciaux de manière autonome, conscients de leurs responsabilités, selon la documentation d'apprentissage.</p> <p>Ils utilisent la documentation d'apprentissage comme ouvrage de référence.</p> <p>(C3)</p>

Compétences méthodologiques

2.1 Techniques de travail

2.2 Approche et action interdisciplinaires axées sur les processus

Compétences sociales

3.1 Capacité à communiquer

3.2 Capacité à gérer des conflits

3.3 Aptitude au travail en équipe

Compétences personnelles

4.2 Autonomie et responsabilité

Domaine des compétences opérationnelles 2 – Crépissage et montage des panneaux de plâtre

La reconnaissance, la détermination et l'évaluation professionnelle des surfaces à traiter ainsi que le crépissage et le montage de plaques pour parois en plâtre constituent une compétence centrale des Plâtrerie Aide AFP. Ils procèdent aux évaluations des surfaces à traiter, exécutent les crépis de fond et de finition et montent des plaques pour parois en plâtre. Pour ce faire, ils appliquent leurs connaissances de base et les processus chimiques et physiques.

Compétence opérationnelles 2.1– Comprendre les processus chimiques et physiques

Les aides-plâtriers AFP savent que les processus chimiques et physiques jouent un rôle important dans leurs travaux. Ils les comprennent et les utilisent de façon intelligente et ciblée pour leurs travaux, ainsi que pour leur sécurité et la protection de leur santé.

Objectifs évaluateurs entreprise	Objectifs évaluateurs école professionnelle	Objectifs évaluateurs cours interentreprises
	<p>2.1.1 Bases de la chimie</p> <p>Les aides-plâtriers AFP expliquent les bases suivantes de la chimie:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Propriétés / effets de: <ul style="list-style-type: none"> - l'eau - l'oxygène - le carbone - Propriétés / effets / détermination <ul style="list-style-type: none"> - des alcalis et acides - de la valeur de PH <p>(C2)</p>	
<p>2.1.2 Applications physiques</p> <p>Les aides-plâtriers AFP appliquent de façon ciblée leurs connaissances de la physique dans leurs travaux, par ex:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Adhérence de la surface à traiter - Température de traitement (C3) 	<p>2.1.2 Bases physiques</p> <p>Les aides-plâtriers AFP expliquent les bases et les relations suivantes de la physique:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Masse - Densité - Etats physiques - Température - Cohésion - Adhérence - Diffusion - Humidité - Capillarité <p>(C2)</p>	

Compétences méthodologiques

2.3 Stratégies d'information et de communication

2.4 Stratégies d'apprentissage

Compétences personnelles

4.2 Autonomie et responsabilité

4.3 Résistance au stress

4.6 Apprentissage tout au long de la vie

Compétence opérationnelle 2.2 – Exécuter des crépis de fond et des couches intermédiaires

Les aides-plâtriers AFP connaissent l'importance des préparations appropriées des surfaces à traiter pour les travaux de revêtements ultérieurs. Ils contrôlent et évaluent les surfaces à traiter de façon minutieuse et les préparent convenablement. Ils appliquent le crépi de fond et les couches intermédiaires de manière compétente, avec les techniques de travail, appareils et machines appropriés.

Objectifs évaluateurs entreprise	Objectifs évaluateurs école professionnelle	Objectifs évaluateurs cours interentreprises
<p>2.2.1 Contrôler et évaluer la surface à traiter</p> <p>Les aides-plâtriers AFP contrôlent la surface à traiter et l'évaluent conformément aux normes SIA, fiches techniques de l'ASEPP et des consignes des fournisseurs de crépis concernant:</p> <ul style="list-style-type: none"> - l'humidité de la surface à le traiter - Pouvoir absorbant de la surface à traiter - la capacité de la surface à traiter resp. d'une couche existante à être recouverte - la stabilité de la surface à traiter - les propriétés des surfaces (rugosité, antiglisse, porosité) - la propreté (poussière, graisse, impuretés) - la température de la surface à traiter - les conditions climatiques (soleil, vent, humidité ambiante, température) <p>(C4)</p>	<p>2.2.1 Contrôler et évaluer la surface à traiter</p> <p>Les aides-plâtriers AFP expliquent les propriétés des surfaces à traiter de manière appropriée.</p> <p>Ils décrivent les problèmes et les conséquences d'une surface à traiter défectueuse en fonction:</p> <ul style="list-style-type: none"> - de l'humidité - Pouvoir absorbant - de la capacité à être recouverte - de la stabilité - des propriétés des surfaces - Propreté (poussière, graisse, impuretés) - de l'attaque par les microorganismes - de la température de la surface à traiter - des conditions climatiques <p>(C2)</p>	<p>2.2.1 Contrôler et évaluer la surface à traiter</p> <p>Les aides-plâtriers AFP contrôlent la surface à traiter et l'évaluent conformément aux normes SIA, fiches techniques de l'ASEPP et des consignes des fournisseurs de crépis concernant:</p> <ul style="list-style-type: none"> - l'humidité de la surface à traiter - le pouvoir absorbant de la surface à traiter - la capacité de la surface à traiter resp. d'une couche existante à être recouverte - la stabilité de la surface à traiter - les propriétés des surfaces (rugosité, antiglisse, porosité) - la propreté (poussière, graisse, impuretés) <p>(C4)</p>
<p>2.2.2 Méthodes de contrôle</p> <p>Les aides-plâtriers AFP appliquent les méthodes de contrôle suivantes de manière appropriée pour contrôler et évaluer les surfaces à traiter</p> <ul style="list-style-type: none"> - Essuyer (à la main) - Essai d'humectation - Apparence - Essai de grattage - Sondage - Contrôle d'adhérence <p>(C3)</p>	<p>2.2.2 Méthodes de contrôle</p> <p>Les aides-plâtriers AFP décrivent l'application et les résultats possibles des méthodes de contrôle suivantes pour contrôler et évaluer les surfaces à traiter</p> <ul style="list-style-type: none"> - Essuyer (à la main) - Essai d'humectation - Apparence - Essai de grattage - Sondage - Contrôle d'adhérence <p>Ils déduisent du contrôle les mesures appropriées pour le traitement de la surface.</p> <p>(C5)</p>	<p>2.2.2 Méthodes de contrôle</p> <p>Les aides-plâtriers AFP appliquent les méthodes de contrôle suivantes de manière appropriée pour contrôler et évaluer les surfaces à traiter</p> <ul style="list-style-type: none"> - Essuyer (à la main) - Essai d'humectation - Apparence - Essai de grattage - Sondage - Contrôle d'adhérence <p>(C3)</p>

Objectifs évaluateurs entreprise	Objectifs évaluateurs école professionnelle	Objectifs évaluateurs cours interentreprises
<p>2.2.3 Appareils de contrôle</p> <p>Les aides-plâtriers AFP utilisent les appareils de contrôle de l'entreprise de manière appropriée pour contrôler et évaluer les surfaces à traiter, par ex.:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Appareil de mesure de l'humidité de la surface à traiter - Appareil de mesure de l'humidité ambiante (hygromètre) - Appareil de mesure de la température de la surface à traiter - Appareil de mesure de la température ambiante <p>(C3)</p>	<p>2.2.3 Appareils de contrôle</p> <p>Les aides-plâtriers AFP décrivent l'utilisation des appareils de contrôle suivants pour contrôler et évaluer les surfaces à traiter</p> <ul style="list-style-type: none"> - Appareil de mesure de l'humidité de la surface à traiter - Appareil de mesure de l'humidité ambiante (hygromètre) - Appareil de mesure de la température de la surface à traiter - Appareil de mesure de la température ambiante <p>(C2)</p>	
<p>2.2.4 Préparations des surfaces à traiter</p> <p>Les aides-plâtriers AFP préparent la surface à traiter de façon appropriée avec les mesures suivantes:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Nettoyage éventuel de la surface à traiter de façon mécanique ou chimique - Rendre la surface à traiter rugueuse - Déshumidifier la surface à traiter - Éliminer les couches défectueuses - Appliquer les couches d'adhérence - Poser des repères - Installer les armatures et pontages de fissure <p>(C3)</p>	<p>2.2.4 Préparations des surfaces à traiter</p> <p>Les aides-plâtriers AFP décrivent l'application des travaux de préparation suivants:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Nettoyage éventuel de la surface à traiter de façon mécanique ou chimique - Rendre la surface à traiter rugueuse - Déshumidifier la surface à traiter - Éliminer les couches défectueuses - Appliquer les couches d'adhérence - Poser des repères - Installer les armatures et les pontages de fissure <p>(C2)</p>	<p>2.2.4 Préparations des surfaces à traiter</p> <p>Les aides-plâtriers AFP préparent la surface à traiter avec les mesures suivantes en étant surveillé:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Nettoyage éventuel de la surface à traiter de façon mécanique - Rendre la surface à traiter rugueuse - Déshumidifier la surface à traiter - Éliminer les couches défectueuses - Appliquer les couches d'adhérence - Poser des repères - Installer les armatures <p>(C3)</p>

Objectifs évaluateurs entreprise	Objectifs évaluateurs école professionnelle	Objectifs évaluateurs cours interentreprises
<p>2.2.5 Techniques de travail</p> <p>Les aides-plâtriers AFP exécutent le crépi de fond de manière appropriée. Ils effectuent les travaux suivants selon les consignes:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Poser des profilés de crépi - Mélanger les matériaux de crépissage avec les appareils et machines correspondantes - Appliquer des crépis à la machine ou manuellement - Poser les armatures ou pontages de fissure planifiés - Tracer et orienter les niveaux de crépi avec les appareils correspondants - Raboter (rendre la surface rugueuse, éliminer les inégalités) - Effectuer les travaux annexes tels que les couches intermédiaires nécessaires <p>(C3)</p>	<p>2.2.5 Techniques de travail</p> <p>Les aides-plâtriers AFP décrivent l'application des techniques de travail et activités suivantes:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Poser des profilés de crépi - Mélanger les matériaux de crépissage avec les appareils et machines correspondants - Appliquer des crépis à la machine ou manuellement - Poser les armatures ou pontages de fissure planifiés - Tracer et orienter les niveaux de crépi avec les appareils correspondants - Raboter (rendre la surface rugueuse, éliminer les inégalités) - Effectuer les travaux annexes tels que les couches intermédiaires nécessaires <p>(C2)</p>	<p>2.2.5 Techniques de travail</p> <p>Les aides-plâtriers AFP exécutent le crépi de fond de manière appropriée. Ils effectuent les travaux suivants en étant surveillé:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Poser des profilés de crépi - Mélanger les matériaux de crépissage avec les appareils et machines correspondantes - Appliquer des crépis manuellement - Poser les armatures ou pontages de fissure planifiés - Tracer et orienter les niveaux de crépi avec les appareils correspondants - Raboter (rendre la surface rugueuse, éliminer les inégalités) - Effectuer les travaux annexes tels que les couches intermédiaires nécessaires <p>(C3)</p>
<p>2.2.6 Matériaux</p> <p>Les aides-plâtriers AFP utilisent, lors des travaux de crépissage de fond les matériaux suivants à base de:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Plâtre - Chaux - Ciment - Liant organique <p>(C3)</p>	<p>2.2.6 Matériaux</p> <p>Les aides-plâtriers AFP expliquent les points suivants pour le plâtre, la chaux, le ciment et les liants organiques³:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Matières premières / origine - Extraction - Fabrication - Composition - Sortes - Propriétés / particularités - Traitement / utilisation - Ecologie - Elimination <p>(C2)</p>	<p>2.2.6 Matériaux</p> <p>Les aides-plâtriers AFP utilisent lors des travaux de crépissage de fond les matériaux suivants à base de:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Plâtre - Chaux - Ciment - Liant organique <p>(C3)</p>

³ Silicate, cf. Objectif évaluateur 2.3.6

Objectifs évaluateurs entreprise	Objectifs évaluateurs école professionnelle	Objectifs évaluateurs cours interentreprises
<p>2.2.7 Outils</p> <p>Les aides-plâtriers AFP utilisent les outils et ustensiles suivants de manière appropriée et les entretiennent selon les consignes, en particulier:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Diverses spatules, truelles et règles de plâtriers - Truelle à lisser - Taloché - Règles (étirer et aligner) - Rabot / rabot à grille (Rabotage) - Niveaux à bulle - Laser - Pinceaux / rouleaux - Bouilloire - Caisse à gâcher - Eponge <p>(C3)</p>	<p>2.2.7 Outils</p> <p>Les aides-plâtriers AFP expliquent l'utilisation et l'engagement des outils et ustensiles suivants:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Diverses spatules, truelles et règles de plâtriers - Truelle à lisser - Taloché - Règles (étirer et aligner) - Rabot / rabot à grille - Niveaux à bulle - Niveau à eau à tuyau flexible - Laser - Pinceaux / rouleaux - Bouilloire - Caisse à gâcher - Eponge <p>Ils utilisent ce faisant les termes techniques corrects.</p> <p>(C3)</p>	<p>2.2.7 Outils</p> <p>Les aides-plâtriers AFP utilisent les outils et ustensiles suivants de manière appropriée et les entretiennent selon les consignes, en particulier:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Diverses spatules, truelles et règles de plâtriers - Truelle à lisser - Taloché - Règles (étirer et aligner) - Rabot / rabot à grille (Rabotage) - Niveaux à bulle - Pinceaux / rouleaux - Bouilloire - Caisse à gâcher - Eponge <p>(C3)</p>
<p>2.2.8 Appareils et machines</p> <p>Les aides-plâtriers AFP utilisent les outils suivants de manière appropriée et les entretiennent selon les consignes:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mélangeurs manuels (malaxeur) - Mélangeurs automatiques (mélangeur continu) - Machines pour combiner mélange et application (installation de transport/ à silo) - Machines d'application (pompes à vis, pompes à piston) - Appareils auxiliaires (compresseur, pompes de compression, pompes à eau, générateurs) <p>(C3)</p>	<p>2.2.8 Appareils et machines</p> <p>Les aides-plâtriers AFP expliquent l'utilisation et l'engagement des machines et appareils suivants:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mélangeurs manuels (malaxeur) - Mélangeurs automatiques (mélangeur continu) - Machines pour combiner mélange et application (installation de transport/ à silo) - Machines d'application (pompes à vis, pompes à piston) - Appareils auxiliaires (compresseur, pompes de compression, pompes à eau, générateurs) <p>(C3)</p>	<p>2.2.8 Appareils et machines</p> <p>Les aides-plâtriers AFP utilisent les mélangeurs manuels (malaxeur) sous surveillance et les entretiennent, selon les consignes. (C3)</p>

Compétences méthodologiques

- 2.1 Techniques de travail
- 2.2 Approche et action interdisciplinaires axées sur les processus

Compétences sociales

- 3.3 Aptitude au travail en équipe

Compétences personnelles

- 4.2 Autonomie et responsabilité
- 4.3 Résistance au stress

Compétence opérationnelle 2.3 – Exécuter des crépis à l'intérieur et à l'extérieur		
<p>Les aides-plâtriers AFP reconnaissent l'importance d'un doublage approprié de crépis de finition et des surfaces à traiter avec du crépi de finition. Ils contrôlent et évaluent les surfaces à traiter de façon minutieuse et les préparent de façon opportune. Ils exécutent le crépi de finition de manière compétente avec les techniques de travail, appareils et machines appropriés.</p>		
Objectifs de performance pour l'entreprise	Objectifs de performance pour l'école professionnelle	Objectifs de performance pour les cours interentreprises
<p>2.3.1 Contrôler et évaluer la surface à traiter voir crépi de fond</p>	<p>2.3.1 Contrôler et évaluer la surface à traiter voir crépi de fond</p>	<p>2.3.1 Contrôler et évaluer la surface à traiter voir crépi de fond</p>
<p>2.3.2 Méthodes de contrôle voir crépi de fond</p>	<p>Méthodes de contrôle voir crépi de fond</p>	<p>2.3.2 Méthodes de contrôle voir crépi de fond</p>
<p>2.3.3 Appareils de contrôle voir crépi de fond</p>	<p>2.3.3 Appareils de contrôle voir crépi de fond</p>	<p>2.3.3 Appareils de contrôle voir crépi de fond</p>
<p>2.3.4 Préparations des surfaces à traiter Les aides-plâtriers AFP exécutent les travaux de préparation suivants: - Nettoyage de la surface à traiter de façon mécanique ou chimique - Déshumidifier ou humecter la surface à traiter - Éliminer les couches défectueuses - Appliquer des couches d'apprêt nécessaires ou prescrites. (C2)</p>	<p>2.3.4 Préparations des surfaces à traiter Les aides-plâtriers AFP décrivent l'application des travaux de préparation suivants: - Nettoyage de la surface à traiter de façon mécanique ou chimique - Déshumidifier ou humecter la surface à traiter - Éliminer les couches défectueuses - Appliquer des couches d'apprêt nécessaires ou prescrites (C2)</p>	<p>2.3.4 Préparations des surfaces à traiter voir crépi de fond</p>
<p>2.3.5 Techniques de travail Les aides-plâtriers AFP posent un crépi de fond convenablement. Ils accomplissent les travaux suivants selon des consignes : - Mélange des matériaux de crépisage avec les appareils ou machines appropriés - Application du crépi manuellement ou à la machine - Traitement de la surface par - lissage - structuration manuelle - giclement mécanique - Travaux annexes tels que couches intermédiaires, confection des joints et joints de finition (C3)</p>	<p>2.3.5 Techniques de travail Les aides-plâtriers AFP décrivent les techniques de travail suivantes de manière appropriée: - Traitement de la surface par - lissage - structuration manuelle - Travaux annexes tels que couches intermédiaires, confection des joints et joints de finition (C3)</p>	<p>2.3.5 Techniques de travail Les aides-plâtriers AFP posent un crépi de fond convenablement. Ils accomplissent les travaux suivants selon des consignes : - Mélange des matériaux de crépisage avec les appareils ou machines appropriés - Application du crépi manuellement ou à la machine - Traitement de la surface par - lissage - structuration manuelle - giclement mécanique - Travaux annexes tels que couches intermédiaires, confection des joints et joints de finition (C3)</p>

Objectifs de performance pour l'entreprise	Objectifs de performance pour l'école professionnelle	Objectifs de performance pour les cours interentreprises
<p>2.3.6 Matériaux</p> <p>Les aides-plâtriers AFP utilisent les matériaux suivants pour le crépisage de finition:</p> <ul style="list-style-type: none"> - plâtre - chaux - ciment - liants organiques -silicate (potasse dissoute dans l'eau) <p>(C3)</p>	<p>2.3.6 Matériaux⁴</p> <p>Les aides-plâtriers AFP expliquent les points suivants pour les crépis au silicate:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Matières premières / origine - Extraction - Fabrication - Sortes - Propriétés / particularités - Traitement / utilisation - Elimination <p>(C2)</p>	<p>2.3.6 Matériaux</p> <p>Les aides-plâtriers AFP utilisent les matériaux suivants pour le crépisage de finition:</p> <ul style="list-style-type: none"> - plâtre - chaux - ciment - liants organiques -silicate (potasse dissoute dans l'eau) (C3)
<p>2.3.7 Outils</p> <p>voir crépi de fond</p>	<p>2.3.7 Outils</p> <p>voir crépi de fond</p>	<p>2.3.7 Outils</p> <p>voir crépi de fond</p>
<p>2.3.8 Appareils et machines</p> <p>voir crépi de fond</p>	<p>2.3.8 Appareils et machines</p> <p>voir crépi de fond</p>	<p>2.3.8 Appareils et machines</p> <p>voir crépi de fond</p>

Compétences méthodologiques

- 2.1 Techniques de travail
- 2.2 Approche et action interdisciplinaires axées sur les processus
- 2.7 Comportement économique

Compétences sociales

- 3.1 Capacité à communiquer
- 3.2 Capacité à gérer des conflits
- 3.3 Aptitude au travail en équipe

Compétences personnelles

- 4.2 Autonomie et responsabilité
- 4.3 Résistance au stress

⁴ Plâtre, chaux, ciment et liants organiques cf. Objectif évaluateur 2.2.6

Compétence opérationnelle 2.4 – Monter des panneaux de plâtre		
Les aides-plâtriers AFP montent des parois en carreaux de plâtre correctement, en utilisant les matériaux, appareils et machines appropriés, selon les consignes.		
Objectifs évaluateurs entreprise	Objectifs évaluateurs école professionnelle	Objectifs évaluateurs cours interentreprises
<p>2.4.1 Matériaux, matériaux de construction, outils, appareils et machines</p> <p><i>Compris dans les objectifs évaluateurs 2.4.2 bis 2.4.6</i></p>	<p>2.4.1 Matériaux, matériaux de construction, outils, appareils et machines</p> <p>Les aides-plâtriers AFP expliquent, des parois en carreaux de plâtre utilisées pour la construction de parois en plâtre :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la composition - l'origine - la fabrication - les genres - les propriétés - la fonction - l'engagement - le recyclage / l'élimination <p>des matériaux et matériaux de construction suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - matériaux isolants - matériaux de fixation - matériaux d'apprêtage - matériaux pour les raccords et raccords de finition ainsi que d'armature <p>Ils expliquent l'utilisation et la fonction des outils, appareils et machines avec lesquels ces matériaux et matériaux de construction sont mis en œuvre.</p> <p>(C2)</p>	<p>2.4.1 Matériaux, matériaux de construction, outils, appareils et machines</p> <p><i>Compris dans les objectifs évaluateurs 2.4.2 bis 2.4.6</i></p>
<p>2.4.2 Travaux de préparation</p> <p>Les aides-plâtriers AFP mesurent et marquent la position de la construction selon le plan ou les consignes.</p> <p>(C3)</p>	<p>2.4.2 Travaux de préparation</p> <p>Les aides-plâtriers AFP décrivent les phases des travaux de préparation suivants:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mesurer et marquer l'emplacement et la position de la construction selon le plan ou les consignes - Contrôle du poids de la charge au sol et répartition du matériau <p>(C5)</p>	<p>2.4.2 Travaux de préparation</p> <p>Aides-plâtriers AFP mesurent et marquent la position des éléments conformément au plan ou compte tenu de consignes ; ils les marquent conformément aux instructions.</p> <p>(C3)</p>

Objectifs évaluateurs entreprise	Objectifs évaluateurs école professionnelle	Objectifs évaluateurs cours interentreprises
<p>2.4.3 Raccords</p> <p>Les aides-plâtriers AFP exécutent les raccords suivants:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Lit de mortier - Raccords réduits - Raccords fonctionnels <p>(C3)</p>	<p>2.4.3 Raccords</p> <p>Les aides-plâtriers AFP expliquent les fonctions et l'utilisation des raccords suivants:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Lit de mortier - Raccords réduits - Raccords fonctionnels <p>(C3)</p>	<p>2.4.3 Raccords</p> <p>Aides-plâtriers AFP exécutent les raccords suivants:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Lit de mortier - Raccords fonctionnels <p>(C3)</p>
<p>2.4.4 Cloisons, parements de façade ou doublages en panneaux de plâtre</p> <p>Les aides-plâtriers AFP exécutent, avec des panneaux de plâtre, des cloisons, parements de façade ou doublages selon les phases de travail ci-après:</p> <ul style="list-style-type: none"> - le montage d'une construction auxiliaire - la fixation des panneaux (maçonner) - le découpage des panneaux et l'ajustage du raccord mur / plafond - le scellement des installations électriques et sanitaires - l'intégration des éléments complémentaires tels qu'hubriserie de fenêtres ou de portes - la pose des protections d'arêtes - le spatulage de la surface - la réalisation des séparations ou joints de dilatation nécessaires <p>À cette fin, ils utilisent correctement les matériaux, appareils et machines appropriés.</p> <p>(C5)</p>	<p>2.4.4 Cloisons, parements de façade ou doublages en panneaux de plâtre</p> <p>Les aides-plâtriers AFP décrivent l'exécution correcte des phases de travail suivantes:</p> <ul style="list-style-type: none"> - le montage d'une construction auxiliaire - la fixation des panneaux (maçonner) - le découpage des panneaux et l'ajustage du raccord mur / plafond - le scellement des installations électriques et sanitaires - l'intégration des éléments complémentaires tels qu'hubriserie de fenêtres ou de portes - la pose des protections d'arêtes - le spatulage de la surface - la réalisation des séparations ou joints de dilatation nécessaires <p>(C5)</p>	<p>2.4.4 Cloisons, parements de façade ou doublages en panneaux de plâtre</p> <p>Les aides-plâtriers AFP exécutent, avec des panneaux de plâtre, des cloisons, parements de façade ou doublages selon les phases de travail ci-après et selon les instructions:</p> <ul style="list-style-type: none"> - le montage d'une construction auxiliaire - la fixation des panneaux (maçonner) - le découpage des panneaux et l'ajustage du raccord mur/plafonds - la pose des protections d'arêtes - le spatulage de la surface - la réalisation des séparations ou joints de dilatation nécessaires <p>À cette fin, ils utilisent correctement les matériaux, appareils et machines appropriés.</p> <p>(C5)</p>

Compétences méthodologiques

- 2.1 Techniques de travail
- 2.2 Approche et action interdisciplinaires axées sur les processus
- 2.7 Comportement économique

Compétences sociales

- 3.1 Capacité à communiquer

Compétences personnelles

- 4.3 Résistance au stress

Domaine de compétences opérationnelles 3 – Sécurité au travail, protection de la santé et protection de l'environnement

Les mesures personnelles et générales de sécurité, de protection de la santé et de l'environnement revêtent une importance fondamentale pour Les aides-plâtriers AFP afin de protéger les collègues de travail, l'entreprise, le client et leurs travaux contre des répercussions négatives. Lors de leur travail, ils adoptent un comportement exemplaire en matière de sécurité, de protection de la santé et de l'environnement et respectent les prescriptions légales et règlements d'entreprise spontanément, conscients de leurs obligations.

Compétence opérationnelles 3.1 – Assurer la sécurité au travail et la protection de la santé

Les aides-plâtriers AFP sont conscients des dangers inhérents à leur travail. Ils les reconnaissent et garantissent la sécurité au travail et la protection de la santé par des mesures appropriées.

Objectifs évaluateurs entreprise	Objectifs évaluateurs école professionnelle	Objectifs évaluateurs cours interentreprises
<p>3.1.1 Prescriptions</p> <p>Les aides-plâtriers AFP protègent, par des mesures adéquates, leurs voies respiratoires, leurs yeux, l'ouïe, la peau et l'appareil locomoteur et veillent également à l'intégrité physique de leurs collègues de travail.</p> <p>(C3)</p>	<p>3.1.1 Prescriptions</p> <p>Les aides-plâtriers AFP expliquent les prescriptions de protection de la santé, conformément aux recommandations et prescriptions en vigueur (MSST-solution par branches Nr. 19, CFST, Suva, SECO)</p> <p>(C2)</p>	<p>3.1.1 Prescriptions</p> <p>Les aides-plâtriers AFP sont capables de reconnaître les causes de danger pour la santé et d'évaluer les éventuelles conséquences. Ils respectent, ce faisant, les règles et dispositions en vigueur dans le CIE.</p> <p>(C5)</p>
<p>3.1.2 Mesures</p> <p>Les aides-plâtriers AFP se protègent ainsi que leurs collègues de travail, par des mesures appropriées, les voies respiratoires, la vue, l'ouïe, la peau et leur motricité.</p> <p>(C3)</p>	<p>3.1.2 Mesures</p> <p>Les aides-plâtriers AFP commentent les mesures envisageables pour la protection personnelle et environnementale conformément aux prescriptions et recommandations (MSST-solution par branches Nr. 19, CFST, Suva, SECO)</p> <p>(C2).</p>	<p>3.1.2 Mesures</p> <p>Les aides-plâtriers AFP se protègent ainsi que leurs collègues de travail, par des mesures appropriées, les voies respiratoires, la vue, l'ouïe, la peau et leur motricité</p> <p>Ils veillent à la santé de leurs collègues de travail.</p> <p>(C3)</p>
<p>3.1.3 Prévention</p> <p>Les aides-plâtriers AFP respectent strictement les instructions d'utilisation, les symboles de danger, les modes d'emploi et les prescriptions en matière de sécurité pour:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Echelles / échafaudages - Substances dangereuses pour la santé - Appareils - Machines <p>En cas de doute, ils s'adressent à leurs supérieurs hiérarchiques et utilise au besoin les documents adéquats (Moyens de protection</p>	<p>3.1.3 Prévention</p> <p>Les aides-plâtriers AFP nomment les mesures relatives à la prévention des accidents et maladies professionnels.</p> <p>(C1)</p>	<p>3.1.3 Prévention</p> <p>Les aides-plâtriers AFP respectent de manière cohérente les instructions d'utilisation, les symboles de danger, le mode d'emploi et les prescriptions en matière de sécurité pour:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Echelles / échafaudages - Substances dangereuses pour la santé - Appareils - Machines <p>En cas de doute, ils interrogent le responsable des cours interentreprises et utilise au besoin les documents adéquats (Moyens de protec-</p>

individuel). (C3)		tion individuel). (C3)
Objectifs évaluateurs entreprise	Objectifs évaluateurs école professionnelle	Objectifs évaluateurs cours interentreprises
3.1.4 Urgences Les aides-plâtriers AFP expliquent d'après la solution par branche n°19 du MSST, comment ils doivent réagir et se comporter en cas de (brûlure, accident, intoxication ou blessure) et utilisent ces connaissances selon le besoin. (C3)	3.1.4 Urgences Les aides-plâtriers AFP expliquent les dispositions à prendre en cas d'urgence. (brûlure, accident, intoxication ou blessure) et donnent leurs significations. (C2)	3.1.4 Urgences Les aides-plâtrier AFP expliquent d'après la solution par branche n°19 du MSST, comment ils doivent réagir et se comporter en cas de (brûlure, accident, intoxication ou blessure) et utilisent ces connaissances selon le besoin. (C3)

Compétences méthodologiques

2.3 Stratégies d'information et de communication

2.4 Stratégies d'apprentissage

Compétences sociales

3.1 Capacité à communiquer

3.2 Capacité à gérer des conflits

3.3 Aptitude au travail en équipe

Compétences personnelles

4.2 Autonomie et responsabilité

4.3 Résistance au stress

Compétence opérationnelles 3.2 – Assurer la protection de l'environnement		
Les aides-plâtriers AFP connaissent l'importance et la valeur de la protection de l'environnement durable. Ils sont capables d'analyser et d'évaluer les principales exigences inhérentes à leur travail et à mettre en pratique des mesures appropriées pour la protection environnementale.		
Objectifs évaluateurs entreprise	Objectifs évaluateurs école professionnelle	Objectifs évaluateurs cours interentreprises
<p>3.2.1 Normes légales</p> <p>Les aides-plâtriers AFP utilisent les normes légales et les consignes de l'entreprise pour la protection de l'environnement dans leur travail, conscients de leurs obligations.</p> <p>(C3)</p>	<p>3.2.1 Normes légales</p> <p>Les aides-plâtriers AFP commentent les dispositions légales pour la protection de l'environnement à l'aide d'exemples. Ils mettent en évidence les conséquences pour leur propre travail.</p> <p>(C2)</p>	
<p>3.2.2 Protection de l'environnement et développement durable dans l'entreprise</p> <p>Les aides-plâtriers AFP appliquent convenablement et quotidiennement les mesures de protection de l'environnement et de durabilité dans l'entreprise, conscients de leurs responsabilités.</p> <p>(C3)</p>	<p>3.2.2 Protection de l'environnement et développement durable dans l'entreprise</p> <p>Les aides-plâtriers AFP mettent en évidence les principes de l'entreprise et les mesures de protection de l'environnement et du développement durable au moyen d'exemples pertinents.</p> <p>(C2)</p>	<p>3.2.2 Protection de l'environnement et développement durable dans le cours interentreprises</p> <p>Les aides-plâtriers AFP appliquent convenablement et quotidiennement les mesures de protection de l'environnement et de durabilité dans leurs travaux aux cours interentreprises, conformément aux instructions.</p> <p>(C3)</p>
<p>3.2.3 Gestion des déchets</p> <p>Les aides-plâtriers AFP évitent, réduisent et éliminent les déchets de manière cohérente et correcte selon les normes légales et les consignes de l'entreprise.</p> <p>(C3)</p>		<p>3.2.3 Gestion des déchets</p> <p>Les aides-plâtriers AFP évitent, réduisent et éliminent les déchets de manière cohérente et correcte selon les normes légales et les consignes du cours interentreprises.</p> <p>(C3)</p>

Compétences méthodologiques

2.3 Stratégies d'information et de communication

2.4 Stratégies d'apprentissage

Compétences sociales

3.1 Capacité à communiquer

3.2 Capacité à gérer des conflits

3.3 Aptitude au travail en équipe

Compétences personnelles

4.2 Autonomie et responsabilité

4.6 Apprentissage tout au long de la vie

Approbation et entrée en vigueur

Le présent plan de formation entre en vigueur le 1 janvier 2015.

Wallisellen, le 27 juin 2014

SMGV, Schweizerischer Maler- und Gipserunternehmer-Verband

Le Président ad. Int.
Mario Freda

Le Directeur
Peter Baeryswil

FREPP, Fédération suisse romande des entreprises de plâtrerie-peinture

Le Président
André Buache

Le Directeur
Marcel Delasoie

Ce plan de formation est approuvé par le Secrétariat d'Etat à la formation, à la recherche et à l'innovation (SEFRI) en vertu de l'art. 9, al. 1, de l'ordonnance du 22 juillet 2014 sur la formation professionnelle initiale d'aide plâtrière/aide plâtrier AFP

Berne, le 22 juillet 2014

Secrétariat d'Etat à la formation,
à la recherche et à l'innovation

Jean-Pascal Lühti
Chef de la division Formation professionnelle initiale et maturité

Annexe 1:

Liste des instruments servant à promouvoir la qualité de la formation professionnelle initiale

Documents	Source
Ordonnance du SEFRI sur la formation professionnelle initiale d'aides-plâtriers AFP du 22 juillet 2014	<i>Version électronique</i> Secrétariat d'Etat à la formation, à la recherche et à l'innovation (www.sbf.admin.ch/bvz/berufe) <i>Version papier</i> Office fédéral des constructions et de la logistique (www.bundespublikationen.admin.ch/fr.html)
Plan de formation relatif à l'ordonnance du SEFRI sur la formation professionnelle initiale d'aides-plâtriers AFP du 22 juillet 2014	SMGV Schweizerischer Maler- und Gipserunternehmer-Verband www.smgv.ch FREPP Fédération suisse romande des entreprises de plâtrerie-peinture www.frepp.ch
Dispositions d'exécution relatives à la procédure de qualification avec examen final (y compris une grille d'évaluation et le dossier des prestations des cours interentreprises)	SMGV/ FREPP
Dossier de formation	SMGV/ FREPP
Rapport de formation	Modèle SDBB CSFO www.oda.berufsbildung.ch
Documentation de la formation en entreprise	SMGV/ FREPP
Programme de formation pour les entreprises formatrices	SMGV/ FREPP
Equipement minimum dans l'entreprise formatrice	SMGV/ FREPP
Programme de formation pour les cours interentreprises	SMGV/ FREPP
Règlement d'organisation pour les cours interentreprises	SMGV/ FREPP
Plan d'étude pour les écoles professionnelles	SMGV/ FREPP
Règlement de la Commission suisse pour le développement professionnel et la qualité	SMGV/ FREPP

Annexe 2: Mesures d'accompagnement en matière de sécurité au travail et de protection de la santé

MSST solution par branche Nr. 19, recertifiée par le CFST jusqu'au 31.12.2016 (SMGV)

Glossaire (*voir *Lexique de la formation professionnelle, 3^e édition 2011 revue et complétée, édité par le CSFO, Berne, www.lex.formationprof.ch*)

Cadre européen des certifications (CEC)

Le cadre européen des certifications pour l'éducation et la formation tout au long de la vie (CEC) vise à permettre la comparabilité des compétences et qualifications professionnelles entre les pays européens. Afin de relier les qualifications nationales au CEC et donc de pouvoir les comparer aux qualifications d'autres pays européens, plusieurs Etats membres élaborent des cadres nationaux des certifications (CNC).

Cadre national des certifications de la Suisse (CNC-CH)

Le cadre national des certifications de la Suisse (CNC-CH) renseigne à l'échelle nationale sur le système suisse de formation professionnelle et sert d'instrument au positionnement de ce système sur le plan international. Son but étant, à l'échelle nationale et internationale, de rendre le système de formation professionnelle suisse (en lien avec le CEC) plus transparent et de permettre la comparabilité des compétences et des qualifications, il se fonde sur les compétences que possède une personne titulaire d'un diplôme déterminé.

Commission suisse pour le développement professionnel et la qualité

Chaque ordonnance sur la formation professionnelle initiale définit, à la section 10, la Commission suisse pour le développement professionnel et la qualité (commission) de la profession concernée ou du champ professionnel correspondant.

La commission est à la fois un organe stratégique regroupant les partenaires de la formation professionnelle en question et doté d'une mission de surveillance, et un instrument d'avenir au service de la qualité selon l'art. 8 LFPr⁵.

Compétence opérationnelle

Les compétences opérationnelles permettent de gérer efficacement les situations professionnelles. Concrètement, un professionnel confirmé est capable de mettre en pratique de manière autonome un ensemble de connaissances, d'aptitudes et de comportements en fonction de chaque situation. Les personnes qui suivent une formation acquièrent peu à peu les compétences professionnelles, méthodologiques, sociales et personnelles correspondant aux différentes compétences opérationnelles.

Cours interentreprises (CI)*

Les cours interentreprises visent à transmettre et à faire acquérir un savoir-faire de base. Ils complètent la formation en entreprise et la formation scolaire.

Domaine de compétences opérationnelles

Les actions professionnelles, c'est-à-dire les activités qui demandent des compétences similaires ou qui s'inscrivent dans un processus de travail comparable, sont regroupées en domaines de compétences opérationnelles.

Domaines de qualification*

Trois domaines de qualification figurent en règle générale dans l'ordonnance sur la formation. Ce sont respectivement le travail pratique, les connaissances professionnelles et la culture générale.

- **Domaine de qualification « travail pratique »** : Le travail pratique peut revêtir deux formes : celle d'un travail pratique individuel (TPI) ou celle d'un travail pratique prescrit (TPP).
- **Domaine de qualification « connaissances professionnelles »** : L'examen portant sur les connaissances professionnelles représente le volet scolaire et théorique de l'examen final. La personne en formation subit un examen écrit ou des examens écrit et oral. Dans des cas dûment motivés, la culture générale peut être enseignée et évaluée en même temps que les connaissances professionnelles.
- **Domaine de qualification « culture générale »** : Ce domaine de qualification se compose de la note d'expérience en culture générale, du travail personnel d'approfondissement et de l'examen final. Si la culture générale est dispensée de manière intégrée, l'évaluation se fait en

⁵ RS 412.10

même temps que le domaine de qualification « connaissances professionnelles ».

Dossier de formation*

Le dossier de formation est un instrument servant à promouvoir la qualité de la formation à la pratique professionnelle. La personne en formation y consigne tous les travaux importants accomplis en lien avec les compétences opérationnelles qu'elle doit acquérir. En consultant le dossier de formation, le/la formateur/trice mesure l'évolution de la formation et l'engagement personnel dont fait preuve la personne en formation.

Enseignement des connaissances professionnelles

Les personnes en formation acquièrent les qualifications professionnelles en suivant l'enseignement dispensé par l'école professionnelle. Les objectifs et les exigences sont définis dans le plan de formation. Les 4 notes semestrielles de l'enseignement des connaissances professionnelles sont prises en compte dans la note globale de la procédure de qualification à titre de note d'expérience.

Entreprise formatrice*

La formation à la pratique professionnelle est dispensée dans des entreprises tant du secteur privé que du secteur public. A cet effet, les entreprises doivent être au bénéfice d'une autorisation de former délivrée par l'autorité cantonale compétente.

Lieux de formation*

La force de la formation professionnelle réside dans sa relation étroite avec le monde du travail. Celle-ci se reflète dans la collaboration entre les trois lieux de formation qui dispensent ensemble la formation initiale: l'entreprise formatrice, l'école professionnelle et les cours interentreprises.

Objectifs et exigences de la formation professionnelle initiale

Les objectifs et les exigences de la formation professionnelle initiale figurent dans l'orfo et dans le plan de formation. Dans le plan de formation, ils sont définis sous la forme de domaines de compétences opérationnelles, de compétences opérationnelles et d'objectifs évaluateurs pour les trois lieux de formation (entreprise formatrice, école professionnelle et cours interentreprises).

Objectifs évaluateurs

Les objectifs évaluateurs concrétisent les compétences opérationnelles et intègrent l'évolution des besoins de l'économie et de la société. Ils sont reliés entre eux de manière cohérente dans le cadre de la coopération entre les lieux de formation. Dans la plupart des cas, les objectifs rattachés à l'entreprise formatrice, à l'école professionnelle et aux cours interentreprises sont différents. Mais la formulation peut aussi être la même (p. ex. pour la sécurité au travail, la protection de la santé ou les activités artisanales).

Ordonnance du SEFRI sur la formation professionnelle initiale (ordonnance sur la formation; orfo)

Une orfo réglemente notamment, pour une profession donnée, l'objet et la durée de la formation professionnelle initiale, les objectifs et les exigences de la formation à la pratique professionnelle et de la formation scolaire, l'étendue des contenus de la formation, les parts assumées par les lieux de formation, les procédures de qualification, les certificats délivrés et les titres décernés. En règle générale, l'Ortra dépose une demande auprès du SEFRI en vue de l'édiction d'une orfo, qu'elle élabore en collaboration avec la Confédération et les cantons. La date d'entrée en vigueur d'une orfo est définie par les partenaires de la formation professionnelle. Le SEFRI est l'instance chargée de l'édiction.

Organisation du monde du travail (Ortra)*

Dénomination collective, l'expression « organisations du monde du travail » désigne à la fois les partenaires sociaux, les associations professionnelles ainsi que d'autres organisations compétentes et prestataires de la formation professionnelle. L'Ortra responsable d'une profession définit les contenus du plan de formation, organise la formation professionnelle initiale et constitue l'organe responsable des cours interentreprises.

Partenariat sur la formation professionnelle*

La formation professionnelle est la tâche commune de la Confédération, des cantons et des organisations du monde du travail. Ces trois partenaires associent leurs efforts pour assurer une formation professionnelle de qualité et suffisamment de places d'apprentissage.

Personne en formation*

Est considérée/considéré comme personne en formation celle ou celui qui a achevé la scolarité obligatoire et a conclu un contrat d'apprentissage régi par une ordonnance sur la formation.

Plan de formation

Le plan de formation accompagne l'ordonnance sur la formation. Il contient les bases de la pédagogie professionnelle, le profil de qualification, les compétences opérationnelles regroupées en domaines de compétences opérationnelles et les objectifs évaluateurs par lieu de formation. Le contenu du plan de formation est du ressort de l'Ortra nationale. Le plan de formation est approuvé par le SEFRI et édicté par l'Ortra.

Procédures de qualification*

L'expression « procédure de qualification » est utilisée pour désigner toutes les procédures permettant de constater si une personne dispose des compétences opérationnelles définies dans l'orfo correspondante.

Profil de qualification

Le profil de qualification décrit les compétences opérationnelles que toute personne doit posséder à l'issue de sa formation. Il est établi à partir du profil d'activités et sert de base à l'élaboration du plan de formation.

Rapport de formation*

Les compétences et l'expérience acquises dans l'entreprise donnent périodiquement lieu à un contrôle dont les résultats sont consignés dans le rapport de formation. Le contrôle revêt la forme d'un entretien structuré entre la formatrice/le formateur et la personne en formation

Responsables de la formation professionnelle*

Le cercle des responsables de la formation professionnelle comprend tous les spécialistes qui dispensent une partie de la formation initiale aux apprenti-e-s, qu'il s'agisse de la formation à la pratique professionnelle ou de la formation scolaire: formateurs actifs/formatrices actives dans les entreprises formatrices, formateurs/trices pour les cours interentreprises, enseignant-e-s de la formation initiale scolaire, expert-e-s aux examens.

Secrétariat d'Etat à la formation, à la recherche et à l'innovation (SEFRI)

En collaboration avec les partenaires de la formation professionnelle que sont les cantons et les organisations du monde du travail, le SEFRI assure la qualité et le développement continu de l'ensemble du système. Il veille à la comparabilité et à la transparence des offres dans toute la Suisse.

Travail pratique individuel (TPI)

Le TPI est l'une des deux formes que peut revêtir l'examen des compétences dans le domaine de qualification « travail pratique ». L'examen a lieu dans l'entreprise formatrice dans le cadre d'un mandat à réaliser pour l'entreprise. Il est régi par les directives du SEFRI du 22 octobre 2007 relatives aux travaux pratiques individuels (TPI) dans le cadre de l'examen final de la procédure de qualification de la formation professionnelle initiale (siehe <http://www.sbf.admin.ch/berufsbildung/01587/01595/index.html?lang=de>).

Travail pratique prescrit (TPP)*

Dans certaines professions, le travail pratique ne revêt pas la forme d'un travail individuel mais celle d'un travail prescrit. Deux experts en suivent l'exécution pendant toute la durée de l'examen. Tous les candidats accomplissent le même travail conformément aux dispositions figurant dans le plan de formation (points d'appréciation et durée de l'épreuve).

Explications complémentaires concernant les compétences opérationnelles

Les quatre dimensions des compétences opérationnelles recouvrent différents éléments propres à chaque profession, qui se déclinent comme suit.

1. Compétences professionnelles

Les compétences professionnelles concernent les domaines suivants:

- la connaissance des termes spécifiques (langage technique), des normes (de qualité), des éléments et des systèmes et de leur importance pour les situations de travail;
- la maîtrise des méthodes, procédures, outils et matériaux propres à la profession et leur utilisation dans les règles;
- la connaissance des dangers et des risques, des mesures de prévention et de protection qu'ils impliquent, et le sens des responsabilités qui s'impose.

2. Compétences méthodologiques

2.1 Techniques de travail

Afin de s'acquitter de leurs tâches professionnelles, les plâtriers–constructeurs à sec CFC utilisent les méthodes, les équipements, les installations techniques et les moyens auxiliaires qui conviennent, leur but étant de travailler de manière organisée, de fixer des priorités, de mettre en place des processus de manière systématique et rationnelle, de garantir la sécurité au travail et de respecter les prescriptions en matière d'hygiène. Ils planifient leurs tâches selon différentes étapes, travaillent de manière efficace en suivant des objectifs et évaluent systématiquement leur travail.

2.2 Approche et action interdisciplinaires axées sur les processus

Les plâtriers–constructeurs à sec CFC appréhendent les processus de travail dans le contexte de l'entreprise. Ils tiennent compte des différents processus situés en amont et en aval, et sont conscients des incidences de leurs activités sur les produits ainsi que sur les collaborateurs et les résultats de l'entreprise.

2.3 Stratégies d'information et de communication

Dans les entreprises innovantes, l'utilisation des moyens d'information et de communication est importante. Les plâtrier–constructeur à sec CFC en sont conscients et participent à l'optimisation de la transmission des informations au sein de l'entreprise. Ils se procurent des informations de manière autonome et en font un usage profitable pour l'entreprise et pour leur propre apprentissage.

2.4 Stratégies d'apprentissage

Différentes stratégies permettent d'apprendre plus efficacement. Les plâtriers–constructeurs à sec CFC analysent leur manière d'apprendre et l'adaptent aux différentes tâches et problématiques. Comme les styles d'apprentissage varient d'une personne à l'autre, ils adoptent les stratégies qui leur conviennent le mieux de manière à apprendre avec plaisir et efficacement tout en approfondissant leurs compétences, tant en termes d'apprentissage tout au long de la vie qu'en termes d'apprentissage individuel.

2.5 Techniques de présentation

Les résultats d'une entreprise sont fortement influencés par la manière dont ses produits et services sont présentés aux clients. Les plâtriers–constructeurs à sec CFC connaissent et maîtrisent les techniques et les supports de présentation, et les utilisent conformément à la situation.

2.6 Comportement écologique

Les plâtriers–constructeurs à sec CFC sont conscients de la disponibilité limitée des ressources naturelles. Ils privilégient une utilisation économe des matières premières, de l'eau et de l'énergie, et ont recours à des technologies, à des stratégies et à des techniques de travail ménageant les ressources.

2.7 Comportement économique

Un comportement respectueux des principes de l'économie d'entreprise est la base du succès de l'entreprise. Les plâtriers–constructeurs à sec CFC sont conscients des coûts des matières premières, des matériaux, des machines, des installations et des équipements. Ils effectuent leurs tâches de manière efficace et sûre.

3. Compétences sociales

3.1 Capacité à communiquer

La communication objective revêt une importance primordiale dans l'exercice de la profession. C'est pourquoi les plâtriers–constructeurs à sec CFC font preuve de franchise et de spontanéité dans les situations professionnelles et qu'ils se réfèrent aux règles de base d'une discussion. Ils adaptent leur manière de s'exprimer et leur comportement en fonction des situations et des besoins de leurs interlocuteurs. Ils parlent avec respect et estime.

3.2 Capacité à gérer des conflits

Etant donné que des personnes parfois très différentes sont amenées à collaborer sur un même lieu de travail, il se peut que des situations conflictuelles surgissent. Les plâtriers–constructeurs à sec CFC en sont conscients et réagissent de manière calme et réfléchie. Ils sont ouverts au dialogue, sont prêts à accepter d'autres points de vue, s'expriment avec pertinence et recherchent des solutions constructives.

3.3 Aptitude au travail en équipe

Les tâches professionnelles peuvent être exécutées de manière individuelle ou en groupe. Dans de nombreuses situations, une équipe est plus performante qu'un individu. Si les plâtriers–constructeurs à sec CFC travaillent en équipe, ils appliquent les règles d'un travail efficace en équipe.

4. Compétences personnelles

4.1 Capacité à analyser sa pratique

Les plâtriers–constructeurs à sec CFC sont capables de jeter un regard critique sur leurs propres actions, de réfléchir sur leurs expériences de vie personnelles et d'intégrer les résultats de ces analyses à leur quotidien professionnel. Ils savent comment tenir compte aussi bien de leurs attentes, valeurs et normes que de celles des autres, comment les mettre en parallèle et comment composer avec elles (tolérance).

4.2 Autonomie et responsabilité

Dans leur activité professionnelle, les plâtriers–constructeurs à sec CFC sont co-responsables du résultat de la production et des processus de travail. Dans les limites de leur responsabilité, ils prennent des décisions en toute autonomie et de manière consciencieuse et agissent en conséquence.

4.3 Résistance au stress

Les plâtriers–constructeurs à sec CFC sont capables de faire face à des contraintes physiques et psychiques liées à leur profession. Ils connaissent leurs propres limites et demandent de l'aide pour gérer des situations complexes.

4.4 Flexibilité

Les plâtriers–constructeurs à sec CFC sont capables de s'adapter aux changements et aux nouvelles situations tout en contribuant aux aménagements qui s'imposent.

4.5 Performance et comportement au travail

Dans un environnement compétitif, seules les entreprises ayant des employés motivés et performants sont en mesure de s'imposer. Les plâtriers–constructeurs à sec CFC s'emploient à atteindre les objectifs de l'entreprise. Ils développent et consolident leur motivation dans l'entreprise et à l'école. Leur comportement au travail se caractérise par cinq qualités: ponctualité, concentration, rigueur, fiabilité et minutie.

4.6 Apprentissage tout au long de la vie

L'évolution des technologies et des besoins des clients exige d'être disposé à acquérir en permanence de nouvelles connaissances et aptitudes et d'apprendre tout au long de la vie. Les plâtriers–constructeurs à sec CFC sont ouverts aux nouveautés et mettent en pratique le principe de l'apprentissage tout au long de la vie afin d'augmenter leur employabilité et d'affirmer leur personnalité.